

## Pour un fait de jalousie à Mouila Sale temps pour Maganga Madoungou aux prises avec un militaire



Steven Maganga Madoungou montrant...



... les hématomes sur son corps...

BPIM

Mouila/Gabon

UN jeune homme, Steven Maganga Madoungou, a été victime d'un acte d'agression, dans la nuit de dimanche à lundi dernier à Mouila, de la part d'un individu identifié comme un militaire. Une scène de jalousie, doublée d'un problème d'ego seraient à l'origine de cet incident qui a failli tourner au drame. En effet, divers témoignages concordants font état de ce que Maganga Madoungou venait de passer avec ses amis une nuit bien arrosée dans une boîte de nuit du

quartier Mbengui, dans le deuxième arrondissement. En allant rendre visite à sa petite amie, il a surpris cette dernière en galante compagnie avec un militaire dans la concession d'un motel environnant. S'en est suivie une altercation entre les deux rivaux. Âgé de 28 ans, Maganga Madoungou, agent de la société Olam Palm Mouila, a alors été violemment molesté par le soldat qui est, ensuite, monté dans sa voiture avec la fille, puis a démarré sur les chapeaux de roue. Steven Maganga s'est alors accroché au véhicule qui l'a traîné sur plusieurs mètres. Très mal en point, il a



... puis racontant sa mésaventure.

fini par lâcher prise sol. avant de s'affaler sur le Au petit matin, l'infor-

tuné a été découvert baignant dans une mare de sang par des lève-tôt. Il a été conduit d'urgence au Centre hospitalier régional de Mouila (CHREM), où il a été immédiatement admis en soins intensifs. Maganga Madoungou serait actuellement hors de danger. C'est d'ailleurs depuis son lit de malade à l'hôpital qu'il a narré sa mésaventure. Une enquête approfondie permettra de mieux comprendre ce qui s'est réellement passé au cours de cette nuit agitée, et situer les responsabilités.

## Lutte contre les stupéfiants à Bitam/Pris avec 40 ballots de cannabis

### Le suspect bénéficie d'une liberté provisoire

SCOM

Libreville/Gabon

L'IMPRUDENCE manifeste de N.N.E. est à l'origine de ses déboires judiciaires actuels. Ce Gabonais de 35 ans a été pris en flagrant délit de détention de 40 ballots de chanvre indien dans un bus de la Société gabonaise de transport (Sogatra), le lundi 20 novembre dernier, par les éléments de la brigade-centre de gendarmerie de Bitam. Mais le suspect a déclaré ne pas être le propriétaire de cette marchandise à problème. Une source proche du dossier indique que tout serait parti d'un coup de fil donné aux éléments de la brigade-centre par le chef d'agence de la Sogatra à Bitam, ce lundi 20 novembre dans la matinée. Celui-ci apprend aux

forces de l'ordre qu'un passager vient d'être surpris à l'embarquement avec une importante quantité de cannabis. Les Officiers de police judiciaire (OPJ) arrivent à l'agence quelque temps après, et N.N.E. est appréhendé. Sur lui, 40 ballots de cannabis soigneusement dissimulés dans des oreillers, au nombre de quatre. Une fois au poste de gendarmerie, les enquêteurs pressent le suspect de donner la provenance du produit prohibé trouvé en sa possession. Quelle n'est pas leur surprise, d'apprendre de la bouche du mis en cause qu'il transportait en réalité un colis sans en connaître le contenu, ni même tout à fait le propriétaire. **800 000 FRANCS.** "Au cours de l'interrogatoire, le dealer présumé a reconnu avoir reçu les quatre oreillers des mains



Le suspect avec, dans ses bras, les oreillers contenant du chanvre indien.

d'une vieille connaissance. Il s'agit d'un Camerounais prénommé Yannick, et pour lequel les limiers ne disposent d'aucun autre renseignement", confie la source. Les termes de la transac-

tion, cependant, n'auront pas suffi à éveiller l'attention du suspect. En effet, le fameux Yannick, selon ses propres dires, lui aurait proposé la somme de 800 000 francs pour conduire à bon port son colis. Qui plus est, pour toucher cet argent, semble-t-il, la condition était que la mission soit accomplie avec succès. L'enquête préliminaire a fini par conclure que N.N.E. doit être poursuivi pour détention et usage de cannabis. Sauf que, aussi invraisemblable que cela puisse paraître, après que cet individu a été présenté devant le procureur de la République près le tribunal de première instance d'Oyem, trois jours après son arrestation, il a bénéficié d'une liberté provisoire.

## Faits d'ailleurs

### Dépressive, une maman abat son fils avant de se suicider

Le drame s'est produit à Willard (États-Unis). Jennifer Craig, une mère célibataire de 43 ans, a abattu son fils Kameron, âgé de 14 ans, avec un pistolet. Puis elle s'est suicidée en retournant l'arme contre elle. C'est un employé des services sociaux qui a fait la macabre découverte et qui a appelé les secours. Les ambulanciers, arrivés sur les lieux, n'ont pu que constater le décès de la mère de famille. Quant à l'adolescent, il a été transporté à l'hôpital où il a succombé à ses blessures. Jennifer Craig, qui souffrait de dépression, avait multiplié ces derniers temps des passages à vide. Elle allait si mal psychologiquement que son fils avait dû être placé chez ses grands-parents, temporairement. Le 16 novembre justement, Jennifer avait un droit de visite en présence des services sociaux. Elle avait emmené une arme avec elle.

### Il arrache le sac d'une femme et va vite le regretter

Les faits se sont produits dans le quartier de Barnsbury, au nord de Londres, en Grande-Bretagne. Deux hommes circulaient à moto, lorsque le passager de derrière a arraché le sac d'une passante. Mais un homme, témoin de la scène, n'a écouté que son courage et s'est jeté sur le voleur. Puis il s'est battu avec lui. Les deux malfaiteurs ont été contraints de prendre la fuite, en laissant le sac à main.

### Il meurt fauché par un chauffard ivre et drogué

Sur la D 619 en direction de Mormant (France), un homme roulait au volant d'une Maserati, lorsqu'il a percuté par l'arrière une voiture, dans laquelle se trouvaient une mère et son fils Baptiste, âgé de 7 ans. Sous la violence du choc, les deux véhicules ont fait une sortie de route et, celui dans lequel se trouvaient une maman et son enfant, s'est encastré dans un arbre. Le garçon est mort sur le coup et sa mère, assistante maternelle, se trouve toujours entre la vie et la mort à l'hôpital, dans le coma. Quant au chauffard, les analyses ont révélé qu'il avait 3,6 grammes d'alcool dans le sang et qu'il était sous l'emprise de cannabis au moment du drame. Il a été placé en détention provisoire.

Rassemblés par JNE